



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 28 mai 2020

## Communiqué de presse

# Élections municipales Modalités de dépôt des déclarations de candidature pour le 2<sup>e</sup> tour

Le second tour des élections des conseillers municipaux et des conseillers communautaires aura lieu dimanche 28 juin 2020 dans les 7 communes de Martinique qui n'ont pas élu un conseil municipal complet lors du 1<sup>er</sup> tour organisé le 15 mars dernier.

Seules les listes qui ont obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés lors du 1<sup>er</sup> tour sont autorisées à se présenter au 2<sup>e</sup> tour.

Le dépôt des déclarations de candidature a lieu exclusivement en préfecture à Fort-de-France au bureau des élections (rue Louis Blanc) entre le vendredi 29 mai 2020 et le mardi 2 juin 2020, aux horaires suivants :

- vendredi 29 mai 2020 : de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h00,
- mardi 2 juin 2020 : de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h00 (heure limite).

**Dans le contexte sanitaire du COVID-19 le recueil des candidatures en préfecture se déroulera dans le strict respect des gestes barrières.**

Les informations relatives au dossier de candidature ainsi que les documents annexes sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Martinique à l'adresse : <http://www.martinique.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections/Elections>

**Contacts réservés aux médias :**

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42 -  
[oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr](mailto:oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr)  
Ghislaine ANGLIONIN 06-96-23-19-93 –  
[ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr](mailto:ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr)

Suivez l'actualité de  
*L'Etat en Martinique*  
sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
sur Facebook : @prefet.martinique  
sur Twitter : @prefet972

